



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

12, Route de Verrières  
Tél : 05.49.42.70.03

mairie@lhommaize.fr

L'an deux mil vingt-deux, le cinq juillet, le Conseil Municipal de Lhommaizé dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur GERMANEAU, Maire**.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022

**PRESENTS 10** : M. GERMANEAU, M. RICHARD, Mme MALVE, M. BUJAULT, Mme SIMONIN, M. GIRAUD, M. DRIANCOURT, M. BOURDEVERRE, M. BARLIER

**POUVOIRS 01** : M. BOURDEVERRE a donné procuration à Mme CHAMPALOU

**EXCUSES 00** :

Secrétaire de séance : Aline MALVE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Aline MALVE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2022 :

Monsieur DRIANCOURT a constaté l'oubli d'un mot : la civilité manque dans le paragraphe concernant le renouvellement de mise en disponibilité de Monsieur BELLOT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 17 mai 2022. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

**N° 41/2022**

**OBJET | TARIFS DE LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RICHARD

Monsieur RICHARD explique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes de Lhommaizé étant dissous depuis le 24 septembre 2022, le matériel du Comité des fêtes a été remis à la Commune de Lhommaizé. Pour pouvoir louer ce matériel, il convient de délibérer des tarifs de location.

Il propose les tarifs suivants pour le matériel énuméré ci-dessous :

Matériel	Tarifs
Plancha	30 € l'unité / 50 € les 2
Friteuse	50 €
Remorque frigo	75 €
Vitrine réfrigérée	50 €
Congélateur à glace	20 €
Percolateur	15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** les tarifs proposés ci-dessus.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR **11**

CONTRE **00**

ABSTENTIONS **00**

**N° 42/2022**

<b>OBJET</b>	<b>TARIFS DE LOCATION DES GITES DE LA COMMUNE APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023: COQUELICOTS / NOISETTES / HIBISCUS / LILAS / MANDARINE / ESPELETTE / PISTACHE / QUINOA / FRAMBOISE / GRANIT ET DU FORFAIT MENAGE</b>
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN

Vu la délibération en date du 21 juillet 2016 relative aux prix de locations des deux gîtes « coquelicots » et « noisettes » situés au-dessus de la bibliothèque (ancien presbytère),

Vu la délibération en date du 18 décembre 2018 relative aux prix de location des huit gîtes situés sur l'espace de la « Vallée des Noyers »,

Madame SIMONIN indique au Conseil Municipal que les tarifs des gîtes n'ont pas été réévalués depuis février 2019 pour les gîtes de « La Vallée des Noyers » et janvier 2017 pour ceux de « l'ancien presbytère ».

Elle ajoute également qu'un tarif électricité était appliqué pour les dépassements électriques des gîtes « coquelicots et noisettes » lors des périodes en basse et moyenne saison, vacances scolaires autres que l'été et vacances de Noël.

Elle souhaite annuler cette tarification pour simplifier le travail de la personne en charge de tous les gîtes et passer à une location à la nuitée.

Elle explique que le forfait actuel du ménage n'est pas assez élevé et souhaite l'augmenter à 60 €.

Les arrivées sont prévues à partir de 16h00.

Les départs auront lieu avant 10h00.

Elle propose d'établir les tarifs des gîtes de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

<b>Nuitées</b>	<b>Coquelicots « ancien presbytère » 2 Chambres - 4 places</b>	<b>Noisettes « ancien presbytère » 1 chambre + BZ - 4 places</b>	<b>8 gîtes « la Vallée des Noyers » 2 chambres + Canapé lit - 6 places</b>
Location de 2 nuits	100 €	80 €	120 €
Location de 3 nuits	140 €	120 €	180 €
Location de 4 nuits	180 €	160 €	240 €
Location de 5 nuits	220 €	200 €	280 €
Location de 6 nuits	260 €	240 €	320 €
Location de 7 nuits	300 €	280 €	360 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- SOUHAITE annuler la tarification des dépassements électriques pour les deux gîtes « coquelicots et noisettes »,
- ACCEPTE les tarifs de location des gîtes proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- PRECISE que le forfait ménage passe à 60 €.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTIONS 00 :

## N° 43/2022

<b>OBJET</b>	<b>AUGMENTATION DES TARIFS DU « SERVICE SCOLAIRE »</b>
--------------	--------------------------------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RICHARD.

Monsieur RICHARD explique au Conseil Municipal qu'avec le COVID-19, l'augmentation des denrées et les « révisions des prix annuelles », la commune a vu les tarifs de la société CONVIVIO évoluer nettement ces 3 dernières années.

Il présente également l'offre de la société CONVIVIO avec l'application des exigences de la loi Egalim (20 % de produits issus de l'Agriculture Biologique, 50 % de produits bénéficiant d'un sigle SIQO de qualité dont 20 % de bio, approvisionnement en circuits courts, un repas sans protéine animale, servi chaque semaine). Ce qui augmente les tarifs des repas de 0,45 centimes pour les enfants de maternelles, de 0,60 centimes pour les enfants de primaire, de 1,20 euros pour les adultes

Aussi, il propose de prendre à la charge de la commune 50 % de cette augmentation.

Vu la délibération en date du 14 septembre 2009 notifiant les tarifs de cantine,

Monsieur RICHARD explique que la commission des écoles a travaillé sur les tarifs des repas en comparant les prix pratiqués dans les communes avoisinantes et en prenant en compte la loi Egalim

Il propose d'appliquer les prix des repas suivants :

Déjeuner	Montant du repas payé actuellement	Nouveaux tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Enfant « maternelle-primaire »	2,40 €	2,70 €
Adulte	3,10 €	3,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE les nouveaux tarifs proposés ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

**Vote : Adopté à la majorité**

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION 01 : M. DRIANCOURT (s'abstient n'ayant plus d'enfant à l'école primaire l'année prochaine)

<b>OBJET</b>	<b>ACQUISITION DE JEUX « ESPACE RENE CASSIN »</b>
--------------	---------------------------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MALVÉ

Madame MALVÉ explique au Conseil Municipal que plusieurs jeux, qui n'étaient plus aux normes, ont été retirés sur l'espace « René Cassin ».

Elle présente les propositions des sociétés suivantes pour 4 jeux : Filet de grimpe, portique Nid d'oiseau, tyrolienne, pyramide :

- COMAT & VALCO pour un montant de 24 163,15 € TTC,
- AGORA COLLECTIVITES d'un montant de 24 486,00 € TTC
- ALTRAD d'un montant de 32 961,60 € TTC

Elle ajoute qu'elle a étudié les différentes offres avec Madame CHAMPALOU, pris contact avec chaque société pour avoir de plus amples informations. Elles retiennent le devis de la société AGORA COLLECTIVITES notamment pour les matériaux utilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- RETIENT le devis de la société AGORA COLLECTIVITES d'un coût de 24 486,00 € TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la proposition,
- AJOUTE que les crédits sont prévus au budget général – Opération 161 « Jeux extérieurs » Compte 2188 – Autres immobilisations corporels

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS  :

### INFORMATIONS DIVERSES

**Monsieur GERMANEAU :**

- Donne lecture du courriel de Monsieur DEBIAIS relatif à des détériorations constatées au sein de l'église (plâtre du jointement des voûtes qui tombe, l'autel de la Vierge et la tribune de prédication qui s'affaissent, rénovation peinture dans le couloir de la sacristie, fuite d'eau venant du clocheton). Monsieur GERMANEAU demande à la commission du bâtiment d'étudier les travaux à réaliser en priorité,
- Annonce qu'il a reçu deux courriers de Monsieur LECONTE concernant la dangerosité du cèdre et la vue directe des gîtes du presbytère sur sa propriété. Une copie des courriers sera transmise par mail à l'ensemble des élus.
- Explique que les travaux de la main courante au stade sont quasiment terminés. Monsieur RICHARD ne comprend pas bien le positionnement de la main courante (en arrondi derrière les buts).
- Fait part de la demande de Monsieur AUZANNET qui souhaite rencontrer la commission des sports pour présenter son projet d'école de moto cross. Un rendez-vous sera programmé en mairie.
- Annonce qu'Eaux de Vienne prévoit le 13 juillet un traitement placebo pour la dératization puis un traitement chimique le mardi 26 juillet, en cas de besoin.
- Présente l'invitation au « Salon du Végétal, Nouvelle ère » qui se déroulera au parc des exposition d'Angers les 13, 14 et 15 septembre 2022.
- Informe que la commune fait partie de la programmation des P'tites balades 2022 dans le cadre des actions pays d'art et d'histoire. La balade est prévue le vendredi 5 août à 20h30, rendez-vous devant l'église, avec la conteuse Madame Corinne PIGNOUX.

## TOUR DE TABLE

### Madame MALVE :

- Rappelle le rendez-vous avec l'architecte, Monsieur BOURGAULT, le lundi 11 juillet à 16h30 à la mairie.
- « Un arbre Une naissance » : deux arbres sont à changer (prévu en novembre). Elle se demande s'il ne serait pas judicieux de passer sur autre chose qu'une plantation d'arbres (cette année plus de 30 arbres). Elle a rencontré Alicia du service technique qui a pensé à des rosiers.

Madame MALVE propose de délocaliser à nouveau le lieu pour « Un arbre Une naissance »

Monsieur DRIANCOURT se questionne sur l'entretien de ces plantations, le service technique ayant du mal à joindre les deux bouts pour l'existant et comprend très bien la charge de travail à cette période de l'année.

Monsieur BUJAULT confirme qu'il est laborieux pour le service technique d'assurer l'entretien des chemins, des espaces verts et d'enlever les mauvaises herbes des trottoirs comme on le souhaiterait. Dessus vient se greffer les tâches quotidiennes et les imprévus.

Madame CHAMPALOU trouve que les haies non taillées, les hautes herbes sur les trottoirs aux portes de Lhommaizé dégradent l'image de la commune.

Chaque élu est invité à réfléchir à de nouvelles idées pour « Un arbre Une naissance », si possible sans entretien.

### Monsieur BUJAULT :

- Indique que la mise en route de la future station d'épuration est repoussée.
- Souhaite informer le conseil sur l'incivilité des gens :
  - à savoir des œufs pourris derrière la stèle du « Bois de la roche » alors qu'un entretien avait été réalisé pour la commémoration de la Couarde du dimanche 3 juillet,
  - ou bien l'état minable des toilettes publiques qui demande de fois plus de temps au service technique pour nettoyer les murs barbouillés de matières fécales, de déboucher les cuvettes remplies de papier.

### Monsieur BARLIER :

- Souhaite remercier la Directrice de l'école pour le spectacle des enfants du samedi 2 juillet.
- Questionne Monsieur le Maire sur le mot dans la Lhommaizette concernant l'interdiction de brûler des déchets verts (arrêté préfectorale)

### Madame CHAMPALOU :

- Remercie également les maîtresses, l'APE pour la fête des écoles.
- Renouvelle sa demande relative au problème de stationnement devant l'école primaire (double fil, stationnement sur les zébras...).

Monsieur le Maire confirme et constate que certains véhicules de chantier non rien à faire sur le parking. Il souhaite trouver une solution.

### Monsieur DRIANCOURT :

- Demande si un rendez-vous a été pris avec le service technique.  
Monsieur RICHARD répond qu'il a été les rencontrer à l'atelier pour leur expliquer les attentes du conseil. Il a ressenti de la tension vis-à-vis des trois agents, ils s'imaginent que les fiches de travail ont été mises en place pour les « flicker ».  
Madame SIMONIN explique que les fiches permettent notamment de déterminer le temps passé sur une tâche, de suivre le travail réalisé et ainsi répondre à certaines questions d'élus ou d'administrés. Elle espère qu'un planning puisse être établi à la semaine.
- Remercie Madame CHAMPALOU pour la distribution de la Lhommaizette à la « Cité de la Raffinière ».
- Indique que le poteau accidenté « Allée des marguerites » n'a pas été remplacé.  
Monsieur BUJAULT explique que le devis de remplacement de la SOREGIES vient juste d'arriver après trois relances pour l'obtenir.
- Souhaiterait savoir si un travail a été fait sur le remplacement de la signalétique.

Madame SIMONIN indique que rien n'a été fait pour le moment mais elle note pour la commission de voirie en septembre.

- Demande si l'amplitude horaire de la bibliothèque est la même pour la période estivale. Une ouverture au public plus importante pourrait être intéressante.
- Souhaite être convié pour la réception des travaux de la main courante.

Madame SIMONIN précise que les travaux ne sont pas terminés mais que l'ensemble du conseil sera invité pour la fin de travaux.

**Monsieur GIRAUD :**

- Indique que le « chemin du Bois » n'a pas été refait suite à la dégradation du revêtement fin 2022 par un tracteur.

Monsieur le Maire indique que le service voirie de la Communauté de Communes Vienne et Gartempes a été relancé à plusieurs reprises. On attend toujours la date d'intervention. Une nouvelle relance sera faite.

**Madame SIMONIN :**

- Explique que la fin des travaux de la main courante devrait intervenir mi-juillet
- Annonce que le préau de l'école a commencé à être démonté par la société NEGRAULT. La construction du nouveau préau est prévue pour les vacances de la Toussaint. La réfection de la cour est programmée pour cet été par les Ets GIRAUDEAU
- Informe qu'elle a reçu un devis de SAGELEC pour déplacer un module toilette (environ 8 000 € TTC). Elle ajoute que pour l'acquisition de sanitaires neufs d'environ 45 000 €, la commune pourrait obtenir une subvention du département ACTIV 3 allant jusqu'à 80 % du montant HT mais plafonnée.

**Monsieur RICHARD :**

- Annonce à la commission Ressources Humaines qu'il rencontre cette semaine les agents du service scolaire pour leur présenter leurs plannings 2022-2023.

Levée de séance 21h15

Secrétaire de séance  
Aline MALVE

Le Maire  
Bernard GERMANEAU

